



**Quatrième Groupe**  
19 bvd Montmartre, 75002 Paris  
[www.quatrieme-groupe.org](http://www.quatrieme-groupe.org)

## **Principes et modalités de fonctionnement**



## 1 – Note préliminaire

---

Ce texte a pour but d'énoncer et d'expliquer les modalités de fonctionnement du IV<sup>e</sup> Groupe à partir de 1985, date de la révision de cette partie du Cahier bleu (1969).

Il ne prend son vrai sens que s'il est lu et placé dans l'ensemble qu'il constituera avec le précédent texte de base *Formation et Habilitation*, publié en 1983 (Topique, 32)

D'autre part les modalités de fonctionnement doivent aussi, pour être comprises, justifiées et admises, s'appuyer sur les principes options et interrogations propres au IV<sup>e</sup> Groupe, concernant à la fois la théorie, la pratique et l'éthique dans l'évolution du mouvement psychanalytique de son origine à nos jours.

De tels axes — fondamentaux ont été définis, en 1969, dans l'Avant- propos des Actes de fondation. 1 Mais il est nécessaire de les reconsidérer périodiquement afin d'établir ce qui doit en être réaffirmé et ce qu'il en faut modifier.

Conformément à nos principes pratiques, ces orientations feront l'objet d'une élaboration nouvelle, en Session réinstituante fin 1985- début 1986.



## 2 - Sommaire

---

### **I. Composition**

- 1) Les analystes membres du IV<sup>e</sup> Groupe
- 2) Les participants aux activités de l'association

### **II. Administration**

- 1) Les décisions collégiales prises en Assemblée
- 2) Le Bureau
- 3) Composition et responsabilités
  - a) *Présidence*
  - b) *Le Secrétariat psychanalytique*
  - c) *Le Secrétariat scientifique*
  - d) *Le Secrétariat administratif*
  - e) *Trésorerie*

### **III. Réunions institutionnelles consultatives ou délibératives**

### **IV. L'information**

### **V. Relations extérieures**

### **VI. Permanence**

---



## I - Composition

---

Lors de la rédaction du *Cahier bleu*, on ne s'était pas soucié d'introduire des appellations nouvelles pour désigner les membres du IV<sup>e</sup> Groupe. On s'était contenté d'adopter les désignations figurant dans la Loi de 1901 sur les Associations: *titulaires* et *adhérents*.

Dès l'Assemblée générale de 1970 **2**, cependant, il a paru souhaitable de changer ces termes: d'une part, en effet, le IV<sup>e</sup> Groupe critiquait sévèrement, dès son origine, les critères, standards et pratiques de la formation et de l'habilitation en usage dans l'ensemble des Sociétés analytiques. Or les désignations *titulaires* et *adhérents* pouvaient évoquer implicitement ces mêmes pratiques ou laisser planer une certaine confusion; d'autre part, nous critiquions également les structures rigides et fortement hiérarchisées des Sociétés analytiques. La reprise d'appellations traditionnelles était donc fâcheuse et équivoque aussi à ce point de vue.

Pour ces raisons, il avait été décidé de nommer *cotisants* les analystes qui, après leur habilitation selon le processus défini dans nos textes et travaux, assumeraient les responsabilités partagées de l'existence et du développement du Groupe. Terme qui se référait à un type de participation financière: " Le cotisant verse une quote- part régulièrement pour le soutien et l'entretien d'un appareil dont il a structurellement besoin pour se maintenir dans sa discipline. " Quant aux "adhérents", aux "non-cotisants", ils recevraient le nom de *contributeurs*. " Sans assurance socio-professionnelle", "sans idéologie d'accueil", était-il précisé. Ils marqueraient, par une participation aux frais, leur intérêt pour le travail accompli au IV<sup>e</sup> Groupe.

Ainsi sont entrées dans l'usage nos deux désignations, dont il était bien dit, dès cette époque, qu'elles n'étaient peut-être que provisoires, donc modifiables suivant l'évolution ultérieure de notre pratique institutionnelle et de sa théorisation.

Aujourd'hui, la refonte du *Cahier bleu* fait apparaître en effet que les termes ont subi une certaine usure, un affadissement, un appauvrissement de leur sens. Les "contributeurs", en particulier, se reconnaissent mal dans leur définition: "*participation aux frais* ", estimée par trop restrictive.

C'est pourquoi deux appellations nouvelles sont proposées.

1. *Analyste membre du IV<sup>e</sup> Groupe se substitue à Cotisant.*
2. *Participant aux activités du IV<sup>e</sup> Groupe se substitue à Contributeur.*

Avec cette précision et ce rappel: pas davantage qu'en 1970, les appellations adoptées en 1985 ne doivent être considérées comme définitives et inamovibles.



### **1) La catégorie des " analystes membres du IV<sup>e</sup> Groupe " (précédemment nommés " Cotisants")**

On devient Analyste membre du IV<sup>e</sup> Groupe à l'issue du processus formateur, puis habilitant, tel qu'il est décrit, étudié, argumenté et discuté dans la section "Formation et Habilitation " (1983) de notre charte remise à jour.

Il est rappelé que la conclusion du processus d'habilitation vise à témoigner a) d'une compétence et d'une expérience suffisantes dans la pratique de l'analyse; b) d'une adhésion aux principes fondamentaux du IV<sup>e</sup> Groupe, concernant la déontologie et l'éthique que la pratique de l'analyse nous semble exiger.

Telle que nous la concevons, *l'admission* d'un nouveau membre est, d'abord, une reconnaissance mutuelle, et ensuite un engagement institutionnel. Aussi est-elle enregistrée par le *Secrétariat psychanalytique*, alors que la session habilitante s'est déroulée jusqu'à son terme sans ingérence de l'institution. L'admission devient effective lorsqu'elle est entérinée par l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Cela ne signifie évidemment pas que le candidat soit à l'écart des actions collectives du Groupe, notamment des réunions scientifiques, puisque les " participants", dans leur ensemble, y sont conviés.

Mais quant à l'engagement institutionnel proprement dit, celui-ci comporte des responsabilités dans la *transmission* de la psychanalyse: pratique de *l'analyse quatrième* et pluriréférentielle les *sessions interanalytiques* création et animation de *groupes de travail* ou de *séminaires de recherche*, contributions scientifiques théorico-cliniques.

Les analystes membres du IV<sup>e</sup> Groupe constituent, collégalement, l'Assemblée qui, par majorité ou consensus, a le pouvoir de décider des orientations de l'Association activités scientifiques et réinstituant problèmes concernant la formation et l'habilitation relations avec les *participants* information et publications éventuellement prises de positions publiques concernant l'exercice de la psychanalyse et son évolution, tant vis-à-vis des autres associations analytiques qu'à l'égard de la Société et des pouvoirs.

C'est parmi les analystes membres du IV<sup>e</sup> Groupe que sont élus chaque année en Assemblée générale les délégués au bureau. **3**

Enfin, les analystes membres du IV<sup>e</sup> Groupe s'engagent à payer régulièrement une cotisation — en cela ils restent des cotisants— dont le montant est fixé par l'Assemblée générale. C'est à eux, en effet, de garantir le fonds de roulement nécessaire à la vie de leur Association.



**2) L'ensemble des " Participants aux activités du IV<sup>e</sup> Groupe "(précédemment nommés " Contribuants")**

L'un des buts de notre Groupe a toujours été, depuis sa fondation, d'offrir aux analystes et à ceux qui veulent le devenir des structures de recherche, de réflexion et d'échanges. Chacun peut en user sans aucune exigence ou implication de reconnaissance ou d'appartenance.

Le IV<sup>e</sup> Groupe n'a donc pas d'élèves, contrairement aux Sociétés et Instituts affiliés à l'Association psychanalytique internationale (A.P.I.) ainsi qu'à la plupart des organisations non-affiliées.

Sont considérés comme *participants aux activités du IV<sup>e</sup> Groupe* ceux qui y trouvent un cadre et des dispositions favorables à leur formation analytique — commençante ou continue — et un enrichissement mutuel pour le développement de leur fonction et de leurs travaux.

La forme la plus habituelle de participation reste la fréquentation d'un groupe de travail et la collaboration active à ses réunions. Toutefois, comme les échanges avec les analystes déjà habilités ou en cours de formation dans d'autres Sociétés que la nôtre, ainsi d'ail leurs que les échanges *interdisciplinaires*, sont tenus pour nécessaires et recommandables — ne serait-ce qu'en vue d'échapper au dogmatisme, à la rigidité, à la fermeture et au protectionnisme des clans et des chapelles — il s'ensuit que l'inscription comme "*participant*" n'est soumise à aucune condition formelle de scolarité ou de cursus antérieurs. Le IV<sup>e</sup> Groupe admet pleinement la diversité des provenances, études et orientations.

Le *participant* se fait connaître au Groupe — afin, notamment d'en recevoir les informations et invitations — en signalant auprès de l'un des Secrétariats 4 sa participation, ou en prenant préalablement contact avec l'un des *Analystes membres* du IV<sup>e</sup> Groupe.

On ne voit aucun autre critère valable de la participation que celui d'une intention, d'un volontariat de travail effectif dans l'une des branches offertes par le Groupe.

La *participation aux activités du IV<sup>e</sup> Groupe* s'étend à six domaines qui assurément ont entre eux des contacts, mais peuvent cependant être différenciés: l'information; l'activité proprement dite; l'évolution institutionnelle; l'évolution scientifique; la caution professionnelle; la contribution aux frais et dépenses.

a) *L'information*. Le participant reçoit toutes informations utiles sur les activités intérieures ou publiques du IV<sup>e</sup> Groupe, suivant des modalités qui sont détaillées plus loin (Chap. IV).



b) *l'activité*. Le participant est admis à toutes les activités scientifiques du IV<sup>e</sup> Groupe (cf. *infra*, Chap. II. c).

c) *L'évolution institutionnelle* Le participant peut exprimer ses propositions et critiques concernant les problèmes institutionnels de l'Association. Il peut s'adresser au bureau, ou à l'un des analystes membres du IV<sup>e</sup> Groupe. Enfin il peut intervenir lors des sessions réinstituant (cf. *infra* (Chap. - III) Conformément aux statuts, en cas de vote, les voix des participants ne sont que *consultatives*

d) *L'évolution scientifique. L'intérêt pour la psychanalyse* — clinique, théorique et thérapeutique — étant évidemment primordial il est tout aussi important spécialement pour la formation de l'analyste, de prendre en pleine considération l'intérêt *de la psychanalyse* pour les autres sciences et disciplines 5 C'est pourquoi la participation aux activités, dans son meilleur et plus large sens, est une invitation et une incitation faites aux participants de poursuivre leurs travaux, réflexions et acquisitions de connaissances dans ces deux voies, également indispensables.

e) *La caution professionnelle*. Ce double intérêt, nécessaire, ne saurait toutefois suffire ni impliquer tacitement une reconnaissance d'aptitude à la fonction psychanalytique. Cette distinction a besoin d'être soulignée aujourd'hui, comme l'expose et l'argumente l'autre partie de notre document. 6

Au IV<sup>e</sup> Groupe, il n'existe pas d'autre reconnaissance de qualification que celle de la *Session habilitante*. Rappelons ici seulement que conçue elle-même comme un *processus*, l'habilitation est l'aboutissement d'une formation comprenant l'analyse, les analyses quatrièmes, les sessions inter-analytiques, les engagements dans des travaux et recherches individuels et collectifs (cf. *Formation et Habilitation*).

Les *participants* qui le souhaitent sont, naturellement, bien placés pour accomplir les étapes de ce processus.

f) *La contribution financière* Les participants sont appelés à verser annuellement une contribution financière— à ce titre ils restent des contribuants— calculée pour chaque exercice par le Trésorier du Groupe, selon les dépenses engagées, et répartie en fonction du nombre de participants. Par ce versement, les participants n'acquittent pas seulement une part des frais de l'Association (secrétariat, circulaires, information, location de salles de réunion, etc.) mais ils expriment leur volonté de voir le IV<sup>e</sup> Groupe vivre, se développer et poursuivre son oeuvre dans le mouvement analytique.

La qualité de *participant* se perd si un participant suspend le versement de sa contribution financière, après un rappel et un délai de trois mois.



## II. ADMINISTRATION

### **1) Les décisions collégiales adoptées en Assemblée.**

L'Assemblée est constituée par l'ensemble des analystes membres du IV<sup>e</sup> Groupe. C'est la seule instance qui a le pouvoir de décision en matière institutionnelle. Elle se réunit au moins quatre fois par an, à des dates fixées par le bureau de l'Association.

Une Assemblée générale ordinaire est convoquée à la fin de chaque année, notamment pour élire le Bureau qui entrera en fonction l'année suivante, approuver les comptes de l'exercice échu, prévoir le budget de l'exercice à venir, fixer le montant des cotisations des membres et de la contribution des participants, étudier les problèmes généraux du Groupe, prévoir les dates des prochaines réunions de l'Assemblée, les principales activités scientifiques et institutionnelles à mettre en chantier

Lorsque des décisions importantes sont à prendre en cours d'exercice, le Bureau peut réunir une assemblée. Celle-ci prend alors la forme de l'Assemblée générale ordinaire et en respecte les règles: quorum des deux tiers, décisions prises à la majorité simple des présents ou représentés, tenue d'un procès-verbal.

Conformément à la législation (Loi de 1901), l'assemblée générale ordinaire a les pouvoirs du Conseil d'Administration: élections du bureau mandaté pour exécuter les décisions adoptées en Assemblée.

### **2)Le Bureau**

Il est composé d'analystes membres du IV<sup>e</sup> Groupe: six au minimum et huit au maximum, élus en assemblée générale ordinaire comme il est dit plus haut, et à bulletins secrets. A l'exception du Président élu pour un an, la durée des mandats est de deux ans, renouvelable une fois et ne pouvant dépasser quatre ans (voir plus loin le détail de la composition et du fonctionnement du Bureau).

Le Bureau assume la gestion de l'association en tenant compte des avis, décisions et directives de l'assemblée puisqu'il est élu pour les appliquer. Il se réunit aussi souvent qu'il l'estime nécessaire.

Les analystes membres du IV<sup>e</sup> Groupe sont informés des réunions du Bureau et de l'ordre du jour. Ils peuvent demander à y prendre part s'ils le jugent utile.

### **3) Composition et responsabilités du Bureau**

Le Bureau comprend cinq postes: 1) la présidence, 2) le secrétariat psychanalytique, 3) le secrétariat scientifique, 4) le secrétariat administratif, 5) la trésorerie.





L'importance du *Secrétariat scientifique* est apparue progressivement au cours des années. Elle sera donc étudiée dans la présente refonte de notre document administratif.

*a) Présidence*

Le président est élu pour un an lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle. Celle-ci procède également à l'élection d'un vice-président. Le vice-président accédera à la présidence l'année suivante. Le mandat du vice-président s'achève donc au bout de deux ans. Il n'est pas reconductible immédiatement après son terme.

Ainsi, la présidence est composée du président et du vice-président. C'est la présidence qui représente légalement le IV<sup>e</sup> Groupe, notamment dans ses relations extérieures : autres sociétés analytiques, pouvoirs publics, presse et médias, etc.

La présidence est investie de responsabilités particulières : elle doit veiller à l'application des mesures et projets exprimés par l'assemblée des membres du Groupe; elle doit en outre être attentive à l'équilibre des pouvoirs au sein du bureau et de l'assemblée; elle doit arbitrer les divergences éventuelles à l'encontre des tendances au pouvoir abusif; elle doit, enfin, veiller à l'unité d'action du Bureau. En cas de besoin, le président et le vice-président peuvent remplacer un membre quelconque du Bureau qui serait empêché. En vue d'assurer une meilleure continuité – déjà prévue par l'accession annuelle du vice-président à la présidence – une disposition nouvelle par rapport à nos textes précédents est introduite : le président sortant assurera pendant un an une fonction de conseiller auprès du Bureau.

*Le Secrétariat psychanalytique*

Au cours des années, la nécessité d'un tel poste a parfois été discutée ou contestée : comment, en effet, allier ces deux notions peu compatibles : psychanalyse d'une part et secrétariat de l'autre? Néanmoins la pratique institutionnelle et celle de l'habilitation paraissent incliner en faveur du maintien de ce secrétariat, en redéfinissant ainsi ses missions :

Tout d'abord, on se doit de prendre en considération la volonté d'un candidat d'entrer officiellement en contact avec le IV<sup>e</sup> Groupe, lors d'une étape significative de son processus formateur : fin de l'analyse, par exemple; ou bien : orientation vers l'analyse quatrième; ou encore : début dans la pratique analytique; projet concernant une Session inter-analytique ou un processus d'habilitation, etc. En tous ces cas, la fonction du Secrétariat psychanalytique peut être de renseigner le candidat et de conserver une trace de sa démarche.

Il reste entendu que le Secrétaire psychanalytique ne saurait intervenir directement dans l'organisation et le déroulement de Sessions inter analytiques ou habilitantes :



celles-ci ne peuvent relever, sans autre référence extrinsèque, que d'une décision du candidat et d'un accord avec les analystes (membres du IV<sup>e</sup> Groupe et éventuellement d'un analyste membre d'une autre Société avec qui le candidat poursuit ou a poursuivi sa formation) lesquels acceptent de prendre part à ce travail et d'y engager leur responsabilité, à la fois vis-à-vis du candidat et du Groupe.

Voilà qui donne la mesure des difficultés de la mission et de la position confiées au Secrétaire psychanalytique : il se trouve à la frontière entre l'intérieur et l'extérieur – comme on s'est exprimé approximativement autrefois – entre l'analyse, sa pratique, son optimum de formation, et l'institution d'autre part; et il doit se maintenir à équidistance de ces zones limitrophes et fluctuantes. Une grande expérience de l'analyse, de la formation et de l'habilitation est donc nécessaire aux tâches du Secrétariat psychanalytique.

Un autre point, rencontré dans notre pratique, est à signaler : il peut arriver que pour des raisons personnelles – en particulier analytiques – le contact souhaité par un candidat avec le Groupe soit à envisager avec un autre – ou d'autres – que le Secrétaire psychanalytique. En ce cas le président, le vice-président, ou encore l'un des analystes membres du IV<sup>e</sup> Groupe peuvent être choisis.

Le mandat électif du Secrétaire psychanalytique est de deux ans. Il peut être renouvelé deux fois pour une année. L'éventualité, par là ouverte, d'une durée globale de quatre ans dans ce poste, ne fait pas l'accord de tous. Question qui, parmi d'autres, pourra être remise en discussion lors de la Session réinstituante qui suivra l'édition du présent texte.

#### *Le Secrétariat scientifique*

L'évolution de ce poste de travail, durant les dernières années, amené à le faire partager par *deux membres élus* du Groupe, alors que la première mise en place de notre règlement intérieur n'en prévoyait qu'un seul. Le nombre et l'importance des tâches confiées au Secrétariat scientifique d'une part, l'obligation de les mettre à jour chaque année, ainsi que les prévisions à plus long terme, par des échanges permanents avec les membres de l'assemblée, avec les participants de l'intérieur et de l'extérieur d'autre part, ont conduit à cette diversification. Il est donc opportun de maintenir le poste double de Secrétaire scientifique. On remarquera aussi que cette mesure concrétise, dans la pratique, le principe pluraliste que le IV<sup>e</sup> Groupe pose et défend, depuis sa fondation, tant dans le domaine de la formation analytique que dans celui du travail et de la recherche.

Le Secrétariat scientifique est chargé d'organiser les travaux collectifs du Groupe dans tous les domaines et d'assurer les coordinations nécessaires à leur fécondité, leur



réussite et éventuellement leur diffusion.

Il réunit les informations nécessaires, puis rédige et publie la *circulaire annuelle des activités du IV<sup>e</sup> Groupe*, chaque année en début de cycle universitaire (septembre octobre).

La mise au point de cette circulaire d'activités a toujours posé et soulève encore de nombreux problèmes. Par exemple : il faut harmoniser les divers arguments et annonces transmis de Paris et de province aux secrétaires scientifiques, afin d'éviter les déséquilibres trop marqués entre telle annonce développée en plusieurs pages et telle autre qui ne donne qu'un simple titre.

Dans l'ensemble, ces informations et arguments émanent, par l'intermédiaire de leurs secrétaires, des *groupes de travail* déjà constitués ou des nouveaux groupes en train de se former, voire parfois à l'état de projet.

Cette diversité même pose des difficultés que le Secrétariat scientifique doit régler chaque année dans l'intérêt de tous, et sans éluder les questions irrésolues.

D'une part, en effet, le IV<sup>e</sup> Groupe estime toujours aussi indispensable de favoriser une liberté entière d'organisation de groupes de travail analytique - quelle qu'en soit la dimension, la composition, les thèmes et les appartenances ou obédiences de ceux qui en prennent l'initiative ou y assistent - , c'est-à-dire en dehors de toute référence institutionnelle.

Mais d'autre part, en publiant sa circulaire annuelle d'activités, le IV<sup>e</sup> Groupe *officialise* en quelque mesure *de facto* les informations qu'elle contient et diffuse.

Certains pensent que toute annonce de groupe de travail devrait être automatiquement publiée dans la circulaire de programme. Mais il est arrivé que tels projets annoncés ne voient jamais le jour, ou ne survivent que quelques semaines.

C'est pourquoi l'expérience amène à introduire un *critère de durée* (un an ou deux ans par exemple) dans les annonces officielles des groupes de travail. Ce qui, bien entendu, n'exclut pas mais au contraire favorise les réunions inter analytiques libres de toute annonce et de tout programme. Le critère de durée pourrait se comparer - si l'on cherche une référence théorique - au principe et à l'épreuve de réalité.

Un autre point - épineux - est à prendre en considération : en dépit de la bonne foi de tous, il n'est pas exclu que la circulaire-programme puisse ouvrir, sinon couvrir, une certaine confusion de domaines, et servir de reconnaissance et d'habilitation analytiques détournées ou substitutives.

On sait 7 que la rigueur critique qui est l'une des origines mêmes de notre Groupe a –



sur ce plan – conduit à fonder et à maintenir des distinctions de structure entre domaine analytique et prérogatives institutionnelles, ainsi qu'entre formation analytique et enseignement de la psychanalyse. Quels que soient, d'autre part, les points de contact et de communication entre ces champs – qu'il n'est pas non plus question, évidemment, de nier – il n'en demeure pas moins que nos principes et notre pratique formatrice et habilitante ne s'accommodent pas de la disposition – surtout si elle est subreptice – d'issues institutionnelles dérobées.

\*

\* \*

Nos manifestations scientifiques se sont progressivement rangées sous quatre rubriques principales :

- a) les groupes de travail,
- b) les confrontations critiques,
- c) les séminaires de recherche,
- d) les journées scientifiques.

D'autres cadres de travail tendent actuellement à se mettre en place, à l'initiative des secrétaires scientifiques : ainsi des *cycles d'exposés-débats*, sur un thème clinique ou théorique centré. Ces cycles seraient préparés et organisés par plusieurs intervenants intéressés ou spécialisés dans le domaine. Il est envisagé que la participation à ces réunions se fasse sur inscription au Secrétariat scientifique ou auprès des organisateurs de chacun des cycles.

Le Secrétariat scientifique peut prendre toutes initiatives – il lui est même recommandé de le faire – pour inviter des collègues de France ou de l'étranger, des enseignants, chercheurs et spécialistes d'autres disciplines à participer aux travaux du IV<sup>e</sup> Groupe.

Comme par le passé, notre Groupe se refuse à s'organiser comme une Ecole ou un Institut, lesquels prennent toujours tôt ou tard, la forme d'un établissement d'enseignement et, plus dangereusement parfois, le caractère d'une secte doctrinaire, dogmatique et idéologique fermée sur elle-même ou vouée au culte du héros.

En revanche on ne saurait écarter ou négliger les demandes de connaissances et ceci d'autant plus que tous ont besoin d'apprendre, d'entretenir leur expérience, d'enrichir leurs théories : les membres du IV<sup>e</sup> Groupe comme les autres.

La création d'un éventail d'unités de travail – de petite ou de plus grande dimension – répond à ce besoin permanent d'acquisition de connaissances, d'approfondissement théorique, d'exposés et de discussions pratiques, cliniques ou techniques.

L'entrée dans un groupe de travail résulte d'un double choix : le participant choisit le groupe qui l'intéresse, d'abord, mais il est également choisi – accepté ou non – par le responsable et les autres membres du groupe. Quant à la participation *active* (et non plus seulement spectatrice), elle offre une occasion de se faire connaître – et reconnaître – ne serait-ce que par ceux qui écoutent, répondent, interrogent et débattent; mais elle comporte aussi un risque – souvent éprouvé comme très difficile à surmonter – de se voir contesté, critiqué, mis en question, c'est-à-dire



narcissiquement atteint.

Si bien que ces échanges, acceptés de part et d'autre, et dont l'institution, quoique lointaine et virtuelle, n'est pas complètement absente, apparaissent comme des étapes et des engagements très utiles au cours de la formation, comme des préparations aux sessions interanalytiques, puis habilitantes ultérieures.

Il n'en est pas moins vrai que des problèmes et difficultés d'ordre analytico-institutionnel subsistent – et se rencontreront certainement toujours – pour tous les Secrétariats quels qu'ils soient dans le présent ou l'avenir, et particulièrement pour le Secrétariat scientifique qui est l'intermédiaire, l'agent de liaison du Groupe avec tous ses participants proches ou éloignés.

Cependant, les difficultés ne doivent pas paralyser les initiatives. La circulaire de programme, ou d'information, doit continuer à annoncer les recherches en cours, les propositions de confrontations critiques, les communications et arguments à l'étude ou à diffuser, les bilans et projets des groupes de travail, les offres de participation à des réunions, journées d'étude, conférences et congrès.

Les *Secrétaires de groupes de travail* ont une fonction pratique dont l'importance n'a cessé d'apparaître et de se préciser au cours de notre évolution. Sur le principe de l'autonomie des groupes de travail, leurs secrétaires sont choisis, maintenus et renouvelés par les co-participants du groupe. Non seulement ils assurent la périodicité des réunions, les programmes, le recrutement de nouveaux participants, mais ils sont aussi en contact avec le secrétariat scientifique. Au moins une fois par an, notamment, est prévue une réunion des secrétaires des groupes de travail avec les secrétaires scientifiques. Tous les problèmes posés par les groupes de travail peuvent être étudiés à cette occasion. Mais à cela ne se limite pas la portée de ces échanges avec le secrétariat scientifique : de même que celle des membres du IV<sup>e</sup> Groupe, la collaboration des groupes de travail est sollicitée dans la préparation même des activités scientifiques futures.

\*

\* \*



### III. RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES: DÉLIBÉRATIVES ET CONSULTATIVES

---

a) *Réunions délibératives.* Les *décisions* institutionnelles ne peuvent être adoptées que par l'assemblée des analystes membres du IV<sup>e</sup> Groupe (cf. ci-dessus, II, 1, *Les décisions collégiales*)

Cette assemblée se réunit au moins quatre fois par an. Dans la forme légale (cf. Loi de 1901), L'assemblée générale ordinaire se tient une fois en chaque fin d'année, son objet étant d'élire le nouveau Bureau, d'entendre les rapports des secrétaires et du trésorier, d'adopter les orientations pour l'exercice prochain, de fixer le calendrier des activités et leurs programmes, etc.

Mais suivant les nécessités, d'autres assemblées peuvent être réunies en cours d'année dans les mêmes formes : envoi préalable de l'ordre du jour; en cas de mise aux voix : vote à la majorité simple, règle du quorum des deux tiers des membres présents ou s'étant fait représenter; rédaction et communication aux membres du IV<sup>e</sup> Groupe d'un compte rendu de ces réunions, sous la responsabilité du président et du secrétaire administratif.

Une décision concernant une *personne* ne peut être prise que dans les formes ainsi définies et par vote à bulletin secret.

Quant aux réunions du Bureau, elles se tiennent aussi souvent que nécessaires, en accord avec le président. De même les décisions du Bureau sont prises par voie d'accord entre ses membres.

Les autres membres du IV<sup>e</sup> Groupe sont tenus informés des activités du Bureau. Ils peuvent ainsi formuler leurs demandes et suggestions. Ils peuvent également, à titre individuel, participer à une réunion du Bureau chaque fois qu'il est souhaitable.

b) *Réunions consultatives.* Elles ne sont soumises à aucune réglementation et se tiennent à l'initiative du Bureau, ou de membres du Groupe, lorsque se posent des problèmes généraux, dont l'étude et les solutions justifient une information large et par suite une consultation ouverte. De telles réunions consultatives ont particulièrement pour but d'entendre les points de vue des participants : qu'il s'agisse d'organisation, de fonctionnement, d'amendements, de projets, d'initiatives ou de critiques adressées au Groupe. Le principe de la réunion consultative est que les opinions et orientations diverses ou divergentes ont tout à gagner à pouvoir être exposées, argumentées et discutées publiquement, plutôt que d'être gardées par devers soi, sous-entendues et étouffées. Car elles nourrissent alors des rumeurs, ressentiments et désaffections.

Sans doute les réunions consultatives n'ont-elles pas été suffisantes au cours des



dernières années, ni dans leur fréquence ni dans leurs résultats. Une modification de notre pratique consultative est donc à inscrire dans nos recommandations actuelles.

c) *Les réunions ou Sessions réinstituentes.* La même observation s'applique à ces sessions, qui sont pourtant à la fois un principe et l'une des originalités du IV<sup>e</sup> Groupe, nécessaires à réaffirmer et à mettre en œuvre sans laisser entre les sessions des délais ou ajournements trop longs 9

Le principe est que toutes les institutions humaines sont en évolution, vieillissent, tombent avec le temps en désuétude et doivent par conséquent être périodiquement revues et corrigées.

Non seulement les institutions analytiques n'échappent pas à ce sort, mais il est certainement dans ce domaine plus grave qu'ailleurs de voir des analystes aliénés à leur propre Société, car l'aliénation analytique – une contradiction intrinsèque – serait, elle, irrémédiable.

Il n'y a donc pas d'autre choix : ou bien l'institution est autocritique, ou bien elle devient une aliénation.

C'est pourquoi le IV<sup>e</sup> Groupe a décidé – dès sa fondation – de soumettre périodiquement à un examen critique rigoureux son propre fonctionnement, à la fois interne et élargi, par rapport à l'évolution de la psychanalyse comme pratique, comme théorie et comme application, par rapport à ses institutions propres, internes, autant qu'en face des institutions larges, externes, celles des instances et pouvoirs sociaux " vernaculaires ".

Tel est – rappelé et redéfini - l'objet de nos sessions dites *réinstituentes*.

A ces sessions sont conviés les membres du Groupe et ses participants. La substance des réunions : critiques et propositions, est recueillie, prise en considération et examinée par le Bureau et l'Assemblée, lesquels décident ensuite des modifications et innovations estimées les meilleures.

Les deux secrétaires scientifiques sont élus pour deux ans. Ce mandat est renouvelable deux fois consécutives pour un an. Mais là encore, afin de ne pas rompre la continuité des travaux, il est prévu que les mandats de chacun des secrétaires scientifiques ne viennent pas à échéance simultanément.

*d) Le Secrétariat administratif*

Les tâches de ce secrétariat s'entendent d'elles-mêmes d'après sa dénomination. Il s'agit de veiller en permanence au bon fonctionnement de toutes les institutions et activités du IV<sup>e</sup> Groupe. Le courrier, la rédaction, la mise au point, la réalisation, la diffusion des circulaires, des annonces et convocations aux réunions partielles ou plénières, la tenue de comptes rendus des réunions et sessions, le classement de la documentation courante, la tenue des fichiers d'adresses, font partie des multiples tâches du Secrétaire administratif, lequel doit donc se tenir en contact permanent avec les autres secrétaires composant le Bureau. Les qualités d'ordre et d'exactitude sont



spécialement nécessaires à ce poste. Une permanence – récemment instituée (cf. infra VI) – apparaît comme une aide nécessaire à un meilleur fonctionnement administratif

Mais l'usage a montré, en outre, que le Secrétariat administratif était assez fréquemment amené à recevoir ceux qui prenaient ainsi un premier contact avec le IV<sup>e</sup> Groupe. Ces personnes ont besoin d'informations, mais demandent souvent aussi à cette occasion des conseils d'orientation. Demandes qui, il est vrai, parviennent également aux autres secrétariats, aux membres du Bureau et plus généralement aux membres du Groupe. On sait qu'il s'agit là de questions délicates parce qu'elles recouvrent en bien des cas des demandes pré-analytiques, analytiques, ré-analytiques ou post-analytiques. C'est pourquoi tous les membres du IV<sup>e</sup> Groupe seront bien avisés de garder toujours présents à leur esprit, en ces cas, les dangers à long terme engendrés par la tentation des organisations en " réseaux " ou en " clans ", surtout s'ils sont occultes **8**.

\*

\* \*

Le Secrétaire administratif est élu pour deux ans et deux fois rééligible pour un an.

e) *Trésorerie* a pour fonction de gérer les finances de l'association. A ce titre, le trésorier a la signature officielle du IV<sup>e</sup> Groupe. Ont également le droit de signature le président et le secrétaire administratif.

Le trésorier règle les dépenses, procède aux appels de fonds réguliers (cotisations, contributions financières annuelles) ou exceptionnels (droit d'inscription aux journées scientifiques, sessions réinstituant, etc.). Il tient à jour la comptabilité. Il informe régulièrement le Bureau et l'assemblée de l'état et des prévisions budgétaires.

Lors de l'assemblée générale ordinaire, en fin d'année, le trésorier présente un rapport financier qui est soumis à un vote de quitus.

Il expose l'état des dépenses et des recettes, les prévisions pour le prochain exercice; puis ses propositions financières sont mises aux voix.

En cas de besoin, le trésorier peut se faire assister par un commissaire aux comptes, désigné par le Bureau ou l'assemblée.

La durée du mandat du trésorier est de deux ans, deux fois renouvelable pour un an; l'expiration des mandats du trésorier et du secrétaire administratif ne devant pas coïncider.





## IV. L'INFORMATION

---

L'évidence d'abord : toute association a besoin de communiquer à ses membres et correspondants des informations générales sur son activité. Exemples : les statuts ou modifications statutaires, les assemblées générales, les rapports de fin d'année, la composition du Bureau, les invitations aux réunions, conférences, débats, etc. Sur ce point, les associations analytiques ne diffèrent pas des autres et doivent se plier aux mêmes règles formelles de fonctionnement.

En revanche, dès que l'information touche de près ou de loin (surtout de près) au domaine propre ou à la matière analytique, l'expérience administrative – celle des responsables successifs aux fonctions du Bureau – montre sans exception que la diffusion de l'information pose des problèmes.

Ainsi, on se reportera plus haut (cf. Le Secrétariat scientifique) aux difficultés soulevées par la mise au point de la circulaire annuelle, celle qui contient les annonces des groupes de travail. Les difficultés ne sont pas moindres en ce qui concerne les informations données directement par le *Secrétaire psychanalytique* à ceux qui s'adressent à lui.

D'une façon générale, les problèmes de l'information sont contenus, indiqués et impliqués par la terminologie et l'étymologie elles-mêmes, avec une même racine (*forma*), ses dérivés et ses doublets : information, formation, informe, déformation, sans compter la " désinformation " dont la notion – plus nouvelle – désigne bien elle aussi un fait indéniable même s'il n'est pas toujours délibéré. Il y a plus qu'une analogie avec la traduction, qu'un aphorisme proverbial rapproche de la trahison (*traduttore, traditore*) : toutes deux, information et traduction, sont des nécessités de la connaissance, en même temps qu'elles apportent avec elles des sens faux, des contresens, de l'erreur, du tendancieux à la fois dans ce qu'elles énoncent et transmettent, et plus encore dans ce qu'elles taisent ou dissimulent.

Plus précisément, dans le domaine qui nous occupe : l'information touchant en quelque façon à l'analyse, notamment à sa pratique, on a déjà noté et souligné qu'une zone fluctuante de confusion ou de chevauchements pouvait se créer entre *l'information* d'une part – surtout si elle est nominative – la *formation* d'autre part, voire éventuellement *l'habilitation* elle-même. Répétons donc qu'il est analytiquement indispensable et exigible de maintenir des distinctions entre ces trois ordres d'activité, de connaissance et de compétence, et qu'il revient à l'institution dans son ensemble, et à ses délégués en particulier, de veiller à l'application éclairée de ce principe. L'expérience du milieu analytique français ayant montré suffisamment dans le passé et le présent, que l'abandon ou le relâchement en la matière conduisait vite à la confusion et à l'égaré dans la pratique même de l'analyse, comme d'ailleurs de toute forme de psychothérapie analytique.

Au point atteint par le IV<sup>e</sup> Groupe dans son existence et son évolution, voici quelques exemples de difficultés de communication que l'on rencontre et que nous avons à



résoudre :

Les statuts d'une association, la composition de son Bureau, la liste de nos membres – qui constituent en fait le conseil d'administration –, les modalités de fonctionnement, toutes ces dispositions sont légalement d'ordre public. Nous avons donc opté, ces dernières années, pour la diffusion annuelle de la liste des membres du Groupe, alors que nos premiers textes institutionnels théoriques se montraient réservés et même restrictifs à cet égard **10**.

Peut-on en effet éviter que, par sa publication, sa communication ou sa remise en main propre, la liste des membres du IV<sup>e</sup> Groupe ne soit entendue et utilisée – de part et d'autre d'ailleurs – comme liste de *didacticiens*, avec toutes les implications et assujettissements idéologiques que cela entraîne, et alors que nous contestons et réfutons cette classification, non moins que la notion et la pratique sélective de l'analyse dite didactique elle-même ?

Voilà bien une question de fond, qui ne peut jamais être considérée comme définitivement tranchée, et sur laquelle on ne peut accepter que soit jeté le voile du silence. Il en est bien d'autres de ce type qui, sous couleur de règlements administratifs, recouvrent en fait des problèmes analytiques importants.

Et sur tous ces problèmes, afin qu'ils restent toujours ouverts aux solutions les meilleures, il y aurait lieu d'entendre les différents avis et expériences, dans des discussions contradictoires.

Comment y parvenir en dehors des Sessions réinstituant qui, à cette fin, paraissent à la fois trop rares et probablement trop solennelles ?

L'idée d'un *Bulletin d'information* et de liaison a été proposée il y a déjà quelque temps. Un tel bulletin pourrait en effet, sans périodicité fixe, contenir à la fois les informations courantes (annonces des activités, communiqués du Bureau ou des secrétariats spécialisés, etc.) et des rubriques où les membres et les participants du Groupe pourraient exprimer leurs idées, suggestions et critiques d'intérêt général.

Pour l'instant, le Bulletin d'information n'a pas vu le jour parce que son projet n'a pas fait l'accord de l'assemblée, certains membres y restant opposés. La discussion des points de vue pourra être réouverte sur cette proposition.

Si bien que, présentement, les informations restent diffusées par voie de circulaires (environ quatre envois par an) et peuvent être ainsi classées, suivant leur contenu et l'extension de leur diffusion :

1. L'information générale émanant du IV<sup>e</sup> Groupe : options, positions, discussions d'ensemble, modalités de son fonctionnement, a tout avantage à être publiée – comme cela a été plusieurs fois le cas dans *Topique* – ou sous forme de fascicules imprimés séparés, donc à la disposition de tout lecteur. Aucun problème de sélection ne se pose en ce cas.
2. Les informations d'activités réservées aux participants sont fournies – moyennant la contribution financière – à ceux qui en font la demande et en fonction des intérêts qu'ils expriment pour la psychanalyse en général, pour les accomplissements du IV<sup>e</sup> Groupe ou pour telle de ses activités particularisée.



3. Les informations intérieures réservées aux membres du IV<sup>e</sup> Groupe, notamment tout le champ couvert par leurs assemblées, leur sont envoyées par le Bureau ou par l'un des secrétariats lorsqu'il s'agit d'une information spécifique.
4. L'information personnelle (ou personnalisée) peut être obtenue par une demande d'entretien auprès de l'un des membres du Groupe.
5. Enfin, il reste précisé que tout ce qui relève d'une analyse elle-même ou d'un processus de formation ne peut faire l'objet d'aucune information ou divulgation, quelle qu'elle soit.



## V.RELATIONS EXTERIEURES

---

On peut reconnaître, sans gloriole ni fausse modestie, que le IV<sup>e</sup> Groupe aura été, en France, le premier à entreprendre une étude critique sérieuse de l'organisation " tribale " des Sociétés analytiques. Ceux de nos travaux consacrés à la hiérarchie, à l'appartenance, à l'identification didactique aliénante, ont fait beaucoup (par voie directe ou souterraine) pour gagner à l'analyse un certain espace de " liberté de circulation des personnes et des idées ".

Aujourd'hui, après plusieurs années d'inflation, d'extension souvent inconsiderée de la psychanalyse, où la mode, donc un phénomène passager, a joué un rôle plus grand que celui de la connaissance, il est probable et même déjà apparent qu'un mouvement en retour pendulaire – commun dans l'histoire – joue dans le sens contraire, c'est-à-dire que l'on en revienne aux réactions, attaques et dénonciations, venues en particulier de la médecine, de la psychiatrie, de la neurologie, et dont on sait qu'elles ont vite des effets amplifiés dans le public.

Quelques travaux du IV<sup>e</sup> Groupe ont déjà mis l'accent sur ces deux dangers historiques alternatifs qui menacent la psychanalyse : celui d'une expansion déferlante jusqu'à l'engloutissement, puis celui d'un étouffement, d'un retour au ghetto ou d'une mise en orbite de parcage.

Or il faut voir que de tels mouvements fluctuants – celui que l'on vit au présent n'étant jamais le dernier – règlent aussi plus qu'on ne le croit les rapports de la psychanalyse et des psychanalystes avec l'extérieur.

Quelles orientations le IV<sup>e</sup> Groupe peut-il recommander et adopter, en prenant en compte ces données socio- historiques ?

Il s'agit de nos relations : au sein du mouvement analytique dans son ensemble; de nos rapports avec les pouvoirs publics; de la situation, enfin, de la psychanalyse dans la société environnante, voire dans la civilisation 11 .

1. Nous avons essayé d'instituer avec d'autres groupements analytiques des échanges d'informations, des discussions et des coopérations scientifiques. Des résultats intéressants ont été obtenus. Nous voulons continuer dans cette voie, la développer en surmontant les ostracismes et le "narcissisme des petites différences" 12 – ou des plus grandes.

Il va sans dire que ces relations dans le mouvement analytique, non seulement n'empêchent pas, mais favorisent la connaissance et la diffusion de nos positions essentielles : la défense de la psychanalyse, qui fut et reste pour nous la nécessité première; L'étude critique et théorique continue de la transmission, de la formation, de l'enseignement scolarisé; le devenir de l'analyse; la vigilance à l'égard des instituts et institutions de toute nature, à visée législative hégémonique de la psychanalyse.

2. Dans le même but, nous devons nous tenir informés et affirmer notre présence en face de tout pouvoir public ayant en projet (on sait que c'est le cas) une réglementation



administrative de l'exercice de l'analyse et du statut du psychanalyste.

L'affaire, encore récente, de la Taxe à la valeur ajoutée (!) : TVA, que l'administration voulait imposer aux analystes non- médecins, ou bien les problèmes de "conventions" posés par la Sécurité sociale par assimilation du traitement analytique aux actes médicaux psychiatriques, sont autant d'exemples concrets qui imposent une action – si possible concertée – vis- à- vis du secteur public.

Davantage encore : nous estimons maintenant que seule une étude " stratégique " axée sur le futur – une futurologie analytique, si l'on veut – pourrait permettre à un large ensemble de praticiens d'adopter et de défendre des positions communes cohérentes dans leur propre champ d'activité. On est encore loin d'atteindre à ce résultat.

3. Enfin, et fidèle en cela à ses actes de fondation, le IV<sup>e</sup> Groupe ne conçoit ni comme souhaitable, ni comme possible de se désintéresser des problèmes posés à l'analyse et aux analystes dans la société contemporaine. Le pire étant, à nos yeux, une attitude pseudo- analytique de " neutralité " consistant à feindre une ignorance souveraine de ces problèmes.

Ainsi devons- nous être attentifs à la diffusion dans le grand public – surtout par les canaux médiatiques hyper- amplificateurs modernes – d'informations approximatives, fausses ou tendanciVI. CRÉATION D'UNE PERMANENCE

Outre le siège social du Groupe, qui est seulement une domiciliation légale, le besoin s'est manifesté de disposer d'une adresse et d'un numéro d'appel téléphonique accessibles à tous ceux qui veulent entrer en contact avec nous.

D'où la création récente d'une permanence, assurée désormais par une secrétaire :

Mme Segui, 19,Bld Montmartre,75002, Paris

Tél. 01- 55- 04- 75- 27

Un répondeur- enregistreur fonctionne en permanence.

\*

\* \*

La présente révision de nos modalités de fonctionnement vise avant tout à la clarté, la simplicité, l'exactitude, et à faciliter les contacts et communications intérieurs et extérieurs du IV<sup>e</sup> Groupe. Nous restons fidèles à notre principe du minimum institutionnel dans une société analytique, ainsi qu'à une « séparation des pouvoirs » : administratif d'une part, analytique, scientifique et d'habilitation d'autre part.

Cela étant précisé, reste qu'il y a toujours un bon et un mauvais usage des institutions, quelles qu'elles soient. A nous donc d'éviter – au moyen de nos dispositions réinstituantes et critiques permanentes – les entraînements pernicious qui atteignent toutes les politiques, tous les systèmes, toutes les sociétés, et les associations analytiques comme les autres : l'extension administrative paralysante et stérilisante; les pressions manifestes ou occultes des personnes ou des clans, la bureaucratie et la « dictature des Secrétariats ».



(1985) – Ce texte a été élaboré par un large ensemble des analystes membres du IV<sup>e</sup> Groupe. Une Commission composée de : P. Dubuisson, M. Enriquez, A. Missenard, J.-P. Moreigne et F. Patuel- Puig en a proposé une première rédaction. Le texte définitif a été établi et rédigé par J.-P. Valabrega.

euses concernant la psychanalyse.

En ces cas nous n'avons pas à nous interdire d'y répondre. La question des " prises de position" publiques du IV<sup>e</sup> Groupe s'est posée plusieurs fois au cours des années de notre existence, et les attitudes de nos collègues ne sont pas unanimes.

S'il est et reste vrai que, sur *le plan analytique*, nous tenons à " substituer le principe de la responsabilité individuelle de chacun de nos membres à la dilution responsabilité- irresponsabilité collective et anonyme de l'institution **13** " cela n'empêche nullement que des positions collectives puissent, et dans certains cas doivent être prises par le Groupe. Et d'abord parce qu'elles n'en auront que plus de poids.

Sur des questions estimées importantes, les initiatives peuvent venir du Bureau, du président, de l'un ou de plusieurs analystes membres du IV<sup>e</sup> Groupe. En cas d'avis différents ou opposés, la décision sera discutée, puis adoptée en assemblée, conformément aux règles de son fonctionnement **14**



1. Cf. Document, in *Topique*, n°1, p.144- 159 [retour](#)
2. *Topique*, n°6. [retour](#)
3. Cf. *infra*, Administration, Le Bureau. [retour](#)
4. Cf. *infra*, II, 3, Les Secrétariats. [retour](#)
5. Cf. S. Freud, *Das Interesse an der Psychoanalyse* (1913) L' intérêt envers la Psychoanalyse, S.E. XIII, trad. fr. in *Résultats, idées, problèmes*, I, PUF, Paris, 1984.  
Cf. aussi notre document : «Formation et Habilitation», I, p.135,36. [retour](#)
6. Cf. " Formation et Habilitation" p.140 et suiv., sur la dualité «enseignement-formation», in *Topique*, n° 32. [retour](#)
7. Cf. le Document « Formation et Habilitation » [retour](#)
8. Cf. J-P.Valabrega, «Les voies de la formation psychanalytique » (1969) ,in *La Formation du Psychanalyste*, p.59 et suiv. ,Paris, P.Belfond édit.,1979 [retour](#)
9. Cf. «Formation et Habilitation », Introduction. [retour](#)
10. Cf. *Cahier bleu* (1969), et même le présent document «Formation et Habilitation»(1983), *Topique*, n°32, p.137 [retour](#)
11. Cf. en particulier l'inspiration freudienne in *Malaise dans la civilisation* (1930). [retour](#)
12. Cf. Freud, *op. cit*, V. [retour](#)
13. Cf. «Formation et Habilitation », *Topique*, n°32, p.138 [retour](#)
14. Cf. *supra*, II,1, Les décisions collégiales adoptées en Assemblée.



### **Note additive de juin 2004**

---

Vu certains changements intervenus depuis 1989 dans notre fonctionnement, il convient d'ajouter les éléments d'information suivants notamment en ce qui concerne :





#### NOTE ADDITIVE JUIN 2004

Vu certains changements intervenus depuis 1989 dans notre fonctionnement, il convient d'ajouter les éléments d'information suivants notamment en ce qui concerne :

**1) Les outils d'information** : Un *Bulletin d'information* paraît deux fois par an. Dans chaque numéro, l'activité scientifique et institutionnelle qui se déroule au sein de cette organisation fait l'objet de comptes-rendus réguliers. Sont publiées également des informations concernant l'actualité du mouvement psychanalytique et les différentes rencontres scientifiques en France ou dans d'autres pays . Des critiques de livres, et des bibliographies trouvent aussi leur place dans le Bulletin. Enfin des commentaires, points de vue et opinions sur la vie institutionnelle et scientifique du Groupe font l'objet de rubriques particulières.

Le numéro d'automne annonce en outre le programme des activités scientifiques de l'année (journées, conférences, cycles, et débats autour d'un livre ou d'un article publiés récemment). Il présente des thèmes et les arguments des séminaires et des groupes de travail du IVème Groupe.

Le numéro de printemps publie le compte rendu intégral de l'assemblée générale annuelle : le rapport moral du Président , du Trésorier, du Secrétaire analytique, des Secrétaires scientifiques, des Secrétaires administratifs et les rapports du Secrétaire du Comité de rédaction du Bulletin et du Responsable du Site Internet. Abonnement possible sur demande.

Le Site <http://quatriemegroupe.org> est un site internet sur lequel figurent les différentes informations concernant notre Groupe, actuelles et historiques, scientifiques et institutionnelle, ainsi que nos conceptions de la formation du psychanalyste, l'ensemble étant régulièrement mise à jour.

**2) Le LOCAL** : Le IVème Groupe occupe un local situé 19, Boulevard Montmartre ,75002 PARIS .Plusieurs salles permettent la tenue de réunions de travail ; la Bibliothèque Piera Aulagnier permet de consulter ouvrages et articles. Un secrétariat permanent est assuré par

Madame F. Ségui. Téléphone : 01 55 04 75 27 ; Fax 01 55 04 75 27. **E-mail :quatrieme-groupe@wanadoo.fr**